



Texte n°99-176 - F/2 - (J.001)	PRODUITS PETROLIERS : Stocks stratégiques - Modification des taux de substitution
Texte n°99-177 - RR Rouen - (C.710)	Avis de vente en douane du 16 novembre 1999 - Marchandises diverses
Texte n°99-178 - RR Bordeaux - (C.710)	Avis de vente en douane du 23 novembre 1999 - Marchandises diverses

<i>Bulletin officiel des douanes</i> PRODUITS PETROLIERS Stocks stratégiques Modification des taux de substitution	BOD n° 6386 du 12 novembre 1999 texte n° 99-176 nature du texte : Circulaire du 1^{er} octobre 1999 classement : J.001 RP : Produits pétroliers " PTL " bureau : F/2 nombre de pages : 7 diffusion : NOR : BUD D 9900.176 S mots-clés : produits pétroliers, stocks stratégiques
---	---

Date d'entrée en vigueur du texte : 1^{er} octobre 1999

Date de caducité du texte : 31 décembre 1999

Références : Arrêté du 3 septembre 1999 modifiant l'[arrêté du 15 mars 1993](#) modifié relatif à la constitution des stocks stratégiques pétroliers en France métropolitaine

Texte abrogé : pages du [règlement particulier](#).

Texte modifié :

Le service est informé de la parution au *JORF* de l'arrêté du 3 septembre 1999 modifiant l'arrêté du 15 mars 1993 modifié relatif à la constitution des stocks stratégiques pétroliers en France métropolitaine. Il a pour objet de modifier les pourcentages de substitution applicables dans le cadre de la réglementation sur les stocks stratégiques.

Les nouveaux taux applicables sont les suivants :

- 44% pour les produits de la catégorie I,
- 44% pour les produits de la catégorie II,
- 42% pour les produits de la catégorie III,
- 52% pour les produits de la catégorie IV.

Pour plus de commodité, je vous prie de trouver ci-joint les pages constituant la mise à jour du [titre A, chapitre I, section II](#) du règlement particulier " Les produits pétroliers ".

Ces dispositions sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 1999 au 31 décembre 1999.

<p><u>Bulletin officiel des douanes</u></p> <p>AVIS DE VENTE EN DOUANE</p>	<p>BOD n° 6386 du 12 novembre 1999 texte n° 99-177 nature du texte : AVIS du 28 octobre 1999 classement : C.710 RP : bureau : RR ROUEN nombre de pages : 3 diffusion : NOR : BUD D 9900.177 V mots-clés : vente</p>
--	--

Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate

Date de caducité du texte :

Références :

Texte abrogé :

Texte modifié :

AVIS DE VENTE EN DOUANE

Les usagers sont informés qu' une vente aux enchères publiques, verbales de marchandises diverses provenant d'abandons aura lieu le **mardi 16 novembre à 10 heures – Magasin SAGATRANS, rue Léon Maletta – 76100 ROUEN** par le ministère de maître Bernard D'ANJOU, commissaire priseur, 20 rue croix de fer – 76000 ROUEN. Téléphone : 02.35.98.73.49 Fax : 02.35.89.87.65

Mise à la consommation

- Vaisselle, verrerie, couverts, casseroles, marmites, seaux et divers accessoires de cuisine
- Outillage, éclairage et divers petits matériels électriques
- Petits meubles et divers objets décoratifs
- Photocopieur, appareil photo, matériel HIFI, disques vinyl, téléviseurs, magnéscope
- Machines à coudre, cuisinières, réfrigérateurs, congélateur.

EXPOSITION PUBLIQUE

le mardi 16 novembre de 9 h à 10 heures
sur les lieux de la vente

Frais en sus

Voir sur catalogue " clauses et conditions de vente "

Catalogue sur simple demande dans une enveloppe portant l'adresse du demandeur et suffisamment affranchie.

Pour tous renseignements complémentaires et catalogue, s'adresser à :

RECETTE REGIONALE DES DOUANES

13 avenue du Mont Riboudet

BP 4084

76022 ROUEN CEDEX

Tél. : 02.35.52.36.25

Fax. : 02.35.52.36.95

VENTES PUBLIQUES DU 16 NOVEMBRE 1999

Clauses et conditions de vente

L'Administration se réserve la faculté de retirer de la vente les marchandises qu'elle jugera à propos ou pour lesquelles il n'y aurait pas d'offre suffisante.

- Les marchandises seront vendues au plus offrant et dernier enchérisseur dans l'état ou elle se trouve et sans garantie aucune de la part de l'Administration. Les échantillons sont exposés, les poids, quantités dénominations annoncés à titre de simple renseignement, sans engagement ; la marchandise étant vendue par lots, après exposition, aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment défauts de qualité, poids, mesure, nombre, erreur de dénomination, consistance, composition, etc.

- La vente sera effectuée sur enchères verbales.

- Les marchandises seront vendues libres de tous droits et taxes perçus par la Douane, avec faculté pour l'adjudicataire d'en disposer pour toute destination autorisée par la réglementation en vigueur.

- Le prix d'adjudication des marchandises neuves vendues par la direction des douanes inclut la TVA : son montant est fonction du taux applicable à la marchandise. Ce montant est déductible dans les conditions du droit commun par les assujettis.

Tous les acheteurs paieront en sus les frais divers à la charge de l'Adjudicataire, à savoir : 10,854%.

- Le montant des enchères sera immédiatement payé au comptant. Faute par l'Adjudicataire de payer son prix comme indiqué ci-dessus, la marchandise pourra être revendue séance tenante aux folles enchères et à ses frais, risques et périls.

- Le bordereau d'adjudication ne constitue pas une justification valable pour l'application de l'article 215 du Code des douanes. Pour les objets dont les acquéreurs peuvent être appelés à justifier l'origine, il est délivré par la recette régionale un titre descriptif et distinct.

- L'enlèvement des lieux où se trouvent les marchandises adjudgées sera à la charge des acquéreurs et devra être réalisé dans les deux jours suivant la vente. Passé ce délai, les intéressés seront considérés comme ayant abandonné leurs lots sans qu'ils puissent exercer aucune action en répétition pour les sommes versées par eux.

- Les Adjudicataires devront justifier de leur identité et de leur domicile et s'ils représentent une Société ou une tierce personne, présenter une procuration régulière.

- Pour les marchandises en dépôt, la production des créances relatives aux frais visés à l'article 188 du Code des Douanes et engagés par des tiers, doit être faite, au plus tard, la veille du jour prévu pour les enchères.

- Le Commissaire-priseur est habilité à recevoir les ordres pour le compte de personnes intéressées par la vente de certains lots, et empêchées d'y assister. Il se réserve la possibilité de ne remettre le bordereau d'adjudication qu'après encaissement du titre de paiement.

Le directeur interrégional des douanes Le receveur régional des douanes

Signé : B. LANGEVIN Signé : JR FOULON

Assisté de Me Bernard D'ANJOU

Commissaire priseur

<p><u>Bulletin officiel des douanes</u></p> <p>AVIS DE VENTE EN DOUANE</p>	<p>BOD n° 6386 du 12 novembre 1999 texte n° 99-178 nature du texte : AVIS du 28 octobre 1999 classement : C.710 RP : bureau : RR BORDEAUX nombre de pages : 2 diffusion : NOR : BUD D 9900.178 V mots-clés : vente</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

AVIS DE VENTE EN DOUANE

Les usagers sont informés qu' une vente aux enchères publiques verbales et par soumissions cachetées de véhicules et de marchandises diverses provenant de saisies et de confiscations aura lieu le **mardi 23 novembre 1999 – à partir de 14 heures – Hôtel des Ventes – 136 quai des Chartrons – 33300 BORDEAUX. Tél. : 05.56.11.11.91.**

VEHICULES AUTOMOBILES

MARQUE	DATE DE MISE EN SERVICE	AU COMPTEUR	ETAT
RENAULT MEGANE CABRIOLET	03.07.1997	65403 kms	Bon état général
RENAULT R.19 CHAMADE (essence)	17.07.1989	196353 kms	Mauvais état
MERCEDES 230 E Boîte automatique	06.05.1983	221.338 kms	Etat passable
Peugeot 405 (essence)	15.04.1988	177.409 kms	Etat passable
BMW 325 I	30.12.1987	198.598 kms	Etat passable
LAND ROVER DISCOVERY TDI (conduite à droite)	1992	125.025 miles = 198.000 kms	Etat passable
CITROEN ZX TD BREAK	07.12.1995	65.000 kms	Etat moyen
FORD SIERRA (conduite à droite)	-	-	Epave
PEUGEOT 309 Diesel	06.03.1987	168.886 kms	Etat passable

- 20 montres marque Monaco – bracelet métal
- 8 appareils réfrigérateurs de cabine de camion
- 144 bouteilles de boissons alcoolisées (Whisky et Gin)
- diverses autres marchandises

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

RECETTE REGIONALE DES DOUANES

1 quai de la Douane – BP. 60
33024 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.57.81.03.80